

# CONSULTATION EN PREPARATION DU PLAN FRANCE NUMERIQUE 2020 : réponse de Michel LEBON – LEBON Conseil

« A l'heure s'achève la mise en œuvre du plan France numérique 2012, le ministre chargé de l'économie numérique souhaite associer l'ensemble des forces vives de l'économie numérique à l'élaboration de la nouvelle stratégie numérique pour la période 2012-2020 »

## Préambule de la contribution de Michel LEBON, en son nom propre, et au nom du Cabinet LEBON-Conseil

Ce questionnaire complété de mes réponses résulte d'un double positionnement :

- 1. au titre de mes activités de conseil en A.N.T.**, en particulier auprès de différents CG et/ou CR, en partenariat avec le groupement de Cabinets Conseil E-Reso / Strategic-Scout ; ces activités consistent principalement à intervenir sur leurs contrats d'AMO (*auprès des CG et/ou Syndicats d'Électricité locaux*) en position de « partenaire local » pour l'élaboration de SDTAN, ScoRAN (Lot, Aveyron, Languedoc-Roussillon). Ces schémas et/ou stratégies sont « en cours de réalisation », sachant que mon partenaire national vient juste de « livrer et faire valider sa production », sur d'autres territoires d'intervention, pour exemple le SDTAN de la région Auvergne... ; il est à noter que :
  - *mes territoires d'intervention sont essentiellement ruraux, et représentatifs des Zones moins Denses (au sens du découpage ARCEP) avec une très faible proportion de zones concernées par des intentions d'investissement d'opérateurs privés (pour exemple du Lot : 13 communes sur 340, dont certes Cahors, et moins de 20% de la population départementale),*
  - *mon intervention a été centrée sur l'analyse des besoins (EPCI et Institutionnels) et le recensement des infrastructures mobilisables dans un cadre de mutualisation,*
  - *en marge de ceux-ci j'ai observé sur le terrain, certains des projets pilotes FttH, dont ceux d'Aumont -Aubrac et Chevry-Cossigny, visité le réseau du SIEA...*
- 2. au titre de mes réflexions personnelles (de blogueur, d'observateur et de citoyen, « professionnel » averti)** au sujet de la problématique ANT et THD et de son approche en termes de législation, réglementation et stratégies d'intervention de l'état, des opérateurs privés et des C.T. ; en particulier :
  - suite à la dernière édition de RuraliTIC (Aurillac, 31/8-1/9), et de la communication « contestataire et revendicatrice » effectuée sur place par 7 RIPs représentatifs en terme d'importance du « paysage français » de l'intervention des C.T. (Ardèche Drôme Numérique, SIPPEREC, Manche Num. , CG Moselle, Dorsal Limousin, Niverlan et SYANE Haute-Savoie), et en préparation de cette contribution, j'ai été amené à :
    - reprendre intégralement ma lecture des textes de référence (voir tableau 1 annexé) au « prisme » de leur memorandum... pour en dégager ma propre opinion,
    - **rédiger différents billets d'analyse, lesquels ont rejoint mes nombreuses publications sur le sujet de l'ANT et du (T)HD rural, effectuées sur mon blog [http://mlebon.typepad.com/hd\\_rural](http://mlebon.typepad.com/hd_rural) depuis mi 2009... (voir tableau 2 annexé).**
  - Ma récente participation aux Assises de la Médiation Numérique (Ajaccio, 19-21 septembre 2011 – <http://assmednum.corse.fr> & <http://assmednum.prototype.lab.upon-idf.org/page/co-creation#entretiens> ), laquelle m'a apporté un éclairage nouveau sur le « métier de médiateur numérique », les différents « plans » d'intervention des acteurs des EPN ou PAM, Relais de Service Public, PIMMs qu'ils soient technique, social, territorial, ... sociétal.

Ma contribution sera donc centrée sur les thématiques :

***PERMETTRE À TOUS LES FRANÇAIS D'ACCÉDER AUX RÉSEAUX NUMÉRIQUES***

***DIVERSIFIER LES USAGES ET LES SERVICES NUMÉRIQUES***

Sur ces bases, et **en confirmation de mon intervention lors de la réunion du groupe de concertation « infrastructures » du 27/9 matin**, je réaffirme ci après, en guise d'introduction à mes réponses, les points suivants :

1. derrière les mots « France » et « Tous les Français », il y a, au moins, deux grandes notions :
  - *l'approche « population » :*
    - *quel % de la population toutes catégories (d'âge, de culture, de formation, de niveau social...) confondues, ayant accès aux « réseaux numériques »,*
  - *l'approche « territoriale » :*
    - *celle qui distingue les zones urbanisées et industrielles à forte densité de population, des zones à faible densité de population d'une économie plus tirée par l'agriculture et le tourisme...*

Hors, le « numérique » permet d'envisager un certain rééquilibrage de ces deux niveaux de « fracture », par le potentiel de développement économique des territoires ruraux (repopulation, développement du « tertiaire ») par les activités de télétravail, de e-commerce et de façon connexe de services de proximité (distribution, commerce local, ...).

Comme le dit, mieux que moi, un *célèbre ami du Gévaudan*, « ce n'est pas l'attrait au Très Haut Débit des Lozériens (ou des Lotois pour ce qui me concerne) d'aujourd'hui qui me préoccupe, mais bien celui des Lozériens de demain » !!

Et, je le répète, grande a été ma satisfaction de constater la **présence de la DATAR** dans le tour de table de la réunion de ce 27/9, cette même DATAR dont j'imagine qu'elle est à l'origine de la modulation par coefficient de ruralité des aides à la prise FttH du Guichet 'B' d'accès au FSN...

Enfin, je réaffirmerai avec force, que **tant que les communications gouvernementales (de tous bords) se satisferont de chiffres et statistiques nationales, non régionalisées, non déclinées par paliers de débit (cf Rapport Maurey) et non dûment contrôlées (y compris pour les DOM/TOM), le tableau de bord du « Numérique à (T)HD français » sera faussé**, en répétant ce que j'ai dit lors de mon intervention, à savoir que les CCRANT à installer par les SGAR, me paraissent devoir jouer un rôle clef sur cet « observatoire déconcentré », pour autant que l'on en leur donne les moyens, réglementaires, légaux, ... humains et financiers, dont un représentant permanent détaché de l'ARCEP! Et, soit dit en passant, un toilettage des données de base, qu'elles soient relatives aux réseaux fixes ou mobiles de communication électroniques, paraît nécessaire... cf le premier des points ci-après...

Juste pour mémoire, je citerai :

- *la problématique des accès RE-ADSL et de la base '42C' pour le fixe, comme celle des couvertures GSM/UMTS pour le mobile (voix/data) dont les critères devraient être revus (amorce de réflexion au Sénat) ...*
  - *l'impact effectif de l'accord de mutualisation Orange/ Free sur les ZMD rurales d'AMII, qui pour le Lot va concerner « au grand mieux » 30 000 hab. sur les 175 000 que dénombre le département, soit à peine 20% ie bien loin des données globalisées ayant permis à l'ARCEP de publier un communiqué de satisfaction le 21 juillet dernier (1300 communes, 5.000.000 de foyers, ...)*
2. en terme de calendrier, je m'interroge sur le changement d'échelle entre France Numérique 2012, lancé en 2008 (pour 4 ans) et ce projet de Plan, France Numérique 2020, qui en toute franchise me paraît relever d'un choix « bancal » sinon défaitiste ... ; je m'explique :
    - 2020, c'est l'échéance, au mieux » de fin de de déploiement sur 5 ans des zones d'AMII déclarées par FT, dont 90% vont démarrer à compter de 2014/15...
    - ce n'est :

- ni l'échéance de 2016, qui est « la limite haute » de patience de certains territoires ruraux en situation précaire, déjà de Haut Débit,
- ni l'échéance de 2025 pour l'objectif de 100% THD fixée par le président Sarkozy...

**Bref, alors, pourquoi pas France Numérique 2016 ?**

## PERMETTRE À TOUS LES FRANÇAIS D'ACCÉDER AUX RÉSEAUX NUMÉRIQUES

### 1. Déploiement des réseaux de haut et très haut débit

*Le déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit, notamment en fibre optique, représente un enjeu industriel majeur et un facteur décisif de développement de nos territoires et notre économie.*

*Le Président de la République a fixé pour objectif la couverture de tous les français en très haut débit d'ici à 2025. À cette fin, le Gouvernement a lancé un programme national très haut débit mobilisant 2 milliards d'euros des investissements d'avenir pour stimuler l'initiative privée et soutenir les projets de déploiement des collectivités territoriales.*

*Alors que le déploiement des réseaux à très haut débit est appelé à se réaliser sur une quinzaine d'années, on ne peut exclure que les populations qui attendront le plus longtemps l'arrivée de la fibre soient aussi celles qui ne disposent pas aujourd'hui d'un haut débit « de qualité ».*

*Grâce à la mise en œuvre du label « Internet haut débit pour tous », l'intégralité de la population peut désormais disposer d'un accès à haut débit à un tarif abordable par satellite. En outre, le lancement du satellite Ka-Sat le 27 décembre 2010 va conduire à améliorer les débits proposés au grand public.*

- *Au-delà des initiatives en cours, comment envisagez-vous le déploiement du très haut débit à horizon 2020 ?*

En l'état actuel des choses, et avec ma meilleure volonté par rapport au cadre actuel du PNTHD que je me dois de respecter dans mes activités (SDTAN) auprès des Collectivités Territoriales qui sont mes clients, je ne peux envisager qu'un déploiement très partiel du THD fibre, avec « **du mitage territorial un peu partout** », ie la création de zones plus ou moins grises et de taille variées..., aussi bien en zones très denses, qu'en zones moins denses (aussi bien celles concernées par les réponses des opérateurs à l'AMII, que les autres)...

Les barrières à lever pour rendre le PNTHD réellement opérationnel sont :

1. un **choix clair, régionalisé et cadencé d'un seuil de « switch-off » Cuivre → Fibre Optique**, intégré dans les SDTAN, rendus opposables
2. des **modalités d'abondement du FANT** enfin déterminées (taxe modulée sur le cuivre, de mon point de vue, cf ma contribution à la mission parlementaire La Raudière / Erhel),
3. la **Compétence A.N.T. reconnue pour les C.T.**, introduite par la loi dans le C.G.C.T (L1425-2 ou 1425-3 à créer) et le C.P.C.E. avec description des droits et devoirs associés, dont le statut d'opérateur d'opérateur... et d'opérateur d'immeuble à l'échelon communal et EPCI,
4. la « **parité de priorité** » **reconnue aux C.T.** versus les opérateurs privés sur les territoires « zones denses et zones d'AMII dans le cadre de projets intégrés ou de SIEG, permettant *ab initio* de lancer des projets de RIP péréqués...  
*NDR : juste pour information, pour le département où je réside, le SDTAN laisse envisager dans le scénario médian de 53% de foyers FttH, une fois les 13 communes AMII écartées dont Cahors, ie les plus rentables..., un coût moyen à la prise FttH de 2258€ pour un niveau de subvention d'état de 385€... Le revenu dégagé en péréquation sur les zones d'AMII prises en co-investissement avisé minoritaire permettrait un amortissement moins ~problématique !*
5. un travail de normalisation portant sur les *matériels et process industriels encadrés* permettant d'envisager un déploiement des réseaux FttH « **par le bas** » à l'initiative des communes dans le cadre de leurs PLU élargis ANT, dans une optique de réduction des coûts,
6. un cadre de Montée en Débit sur le cuivre, strictement régulé, ne laissant pas la place comme aujourd'hui, à l'oligopole de l'ADSL pour faire perdurer plus longtemps que de raison, le cuivre sur certains territoires, y compris des communes déclarées FttH dans les réponses à l'AMII, par substitution en THD cuivre, basé VDSL2 par exemple...
7. en corollaire, un **cadre de Montée en Débit sur le cuivre vraiment adapté à la ruralité**, ciblée SR de petites tailles (< 150 lignes, y compris les SR secondaires), pour éviter un recours « plus que de raison » aux technologies radio, ou pire satellitaires...
8. à l'autre extrémité, la mise en œuvre des moyens ad hoc (législation, réglementation, régulation) permettant de garantir un « tarif de péréquation » de l'IP collecté, quelque soit le territoire :
  - *action versus opérateurs privés, opérateurs de RIP, gestionnaires d'infrastructures, ... globalement tous les acteurs disposant de réserves de capacité optique (noire, activée)*

- *Quels modèles d'investissement innovants vous sembleraient intéressants pour les futurs réseaux à très haut débit ?*

Pas forcément innovants, mais déjà cf le point 4 de l'énumération ci-dessus, la possibilité d'activer des sociétés Pintat (cf art. 21 Loi du 17/12/2009), *ab-initio* en cas de doute avéré sur les intentions réelles des opérateurs privés, dans le cadre de PPP multi-acteurs...

- *Quelle combinaison de technologies (fibre optique, montée en débit, satellite, etc..) permettrait de répondre au mieux au besoin d'un haut débit de qualité sur l'intégralité du territoire ?*

Toutes mes contributions depuis 2 ans (Label HD, PNTHD, MeD) au CGI, à la DGCIS et à l'ARCEP parlent d'une **complémentarité THD entre Fibre et LTE /LTE advanced** (sous réserve de disponibilité de fréquences, et d'une orientation Wireless/Fixe...). A revoir en 2016, sur la bande 3,5 Ghz...

Dans ces mêmes documents, je considère les 2 possibilités de MeD, Cuivre à base de Déport Optique Mutualisé, et Radio comme des opportunités intéressantes d'attente pour les collectivités rurales, dans des zones d'habitat très diffus situées hors zones déclarées dans l'AMII...

Et je renouvelle (cf mon intervention le 27/9) ma préoccupation de ne pas voir se développer un recours systématique au satellite, y compris la solution Ka-SAT, plus que de raison... ie au delà d'un pourcentage max de foyers à fixer !

- *Quels sont les services auxquels une connexion à (Très ?) haut débit devrait donner accès au cours de la décennie à venir ?*

Le succès des offres dégroupées ADSL a développé l'appétence des abonnés aux services « vidéo », qu'ils soient managés et objet d'une fraction de Bande Passante disponible (Bouquets TV, base /optionnel et Services Complémentaires (VoD, ...) ou intégrés au flux Internet et managés (ou non) d'une façon plus ou moins transparente pour ne pas dire « non neutre »...

La ToIP fait partie des « services de base » qu'un abonné lambda ne peut se passer... Compte tenu des débits montants faibles de l'ADSL (hors ADSL2) la QOS de ToIP en voix (voie) montante est problématique (même managée dans la box par le FAI).

L'appétence (impatiente) monte chez de plus en plus abonnés pour des services en « voie montante » compatible avec des transferts d'images, vidéos, supports numérisés...

Les accès FttH devraient permettre de satisfaire ces besoins... mais ils ne la justifient pas totalement !

De mon point de vue, la concurrence par les infrastructures, même mutualisées (en fort pourcentage en zone arrière de PM) est un dogme qui ne tardera pas à sauter, comme celui de la « box » abonné...

L'arrivée probable de prestataires FAI/Fibre de services IP-TV (2012?)... ne va qu'amplifier cette mutation !

**L'avenir est pour moi (en attendant les boîtiers DTI Optiques multi-lambdas...) celui porté par des offres bitstream optique activées, permettant à même foyer de s'abonner à différents prestataires (ceux dont le service managé l'intéresse), sur une seule prise fibre (en mode VLAN Ethernet...).**

Ceci permettra de faire sauter le verrou actuel des déploiements ie celui qui fait qu'un foyer devient très vite et pour longtemps, « captif » de l'Opérateur Commercial (O.C.) de Réseau et du FAI qui le raccorde, en attendant que les autres O.C. et FAI viennent se raccorder au PM de sa maille. D'où la dés-appétence si le couple O.C./ FAI opérateur d'immeuble n'est pas celui que le foyer souhaiterait...

Partant de là l'ensemble des e-services évoquées dans la partie 3 du questionnaire deviennent accessibles, pour autant qu'un FAI, national/local/institutionnel veuille bien les porter... indépendamment du « tuyau » et de l'accès Internet de base voire du dual-play (Internet/ToIP) délivré par le couple O.C. / FAI à l'origine du raccordement du foyer...

## 2. Déploiement des réseaux mobiles

Plus de 99,8% de la population est aujourd'hui desservie en téléphonie mobile. 95% de la population accède à l'Internet mobile à haut débit grâce aux réseaux mobiles de troisième génération (3G). Afin de dynamiser davantage la concurrence sur le marché du mobile, le Gouvernement français a décidé d'attribuer en 2010 une licence à un 4<sup>ème</sup> opérateur mobile.

Par ailleurs, pour répondre à l'explosion du trafic des données sur les réseaux mobiles, le gouvernement a lancé le 15 juin 2011 la procédure d'attribution des licences de la téléphonie mobile de 4<sup>ème</sup> génération (4G).

- *Quels nouveaux usages vont se développer sur les réseaux mobiles au cours de la prochaine décennie ?*

**\*\*\* à développer dans une version ultérieure de ma réponse \*\*\***

- *Jugez-vous nécessaire d'attribuer aux opérateurs mobiles de nouvelles ressources radioélectriques, notamment pour répondre à l'augmentation du trafic de données. Si oui, à quel horizon ?*

**\*\*\* à développer dans une version ultérieure de ma réponse \*\*\***

- *Quels vous semblent être les besoins ?*

**\*\*\* à développer dans une version ultérieure de ma réponse \*\*\***

## 3. Neutralité des réseaux

La neutralité des réseaux soulève des questions majeures en matière de protection des libertés fondamentales, de préservation d'un écosystème favorable à l'innovation et de financement des réseaux.

La transposition du cadre européen des communications électroniques a permis l'adoption de dispositions préservant la neutralité des réseaux. En particulier, un pouvoir de règlement des différends et de fixation d'un niveau minimum de qualité de service ont été donnés au régulateur et l'objectif de non discrimination dans l'acheminement du trafic a été inscrit dans la loi.

- *Comment percevez-vous l'état des risques et sous quelle forme un encadrement en matière de neutralité des réseaux vous semblerait nécessaire ?*

1. Transparence des offres, en particulier celles liées à des services managés !!!
2. Obligation au FAI de proposer unitairement les composantes d'un Triple-Play
3. disponibilité des services sur offre tierce FAI (bitstream niveau 2/FO)

**\*\*\* à développer dans une version ultérieure de ma réponse \*\*\***

- *Quelles actions complémentaires devraient être conduites, et à quel niveau (national, européen, international) ?*

1. Encadrement, régulation de l'écosystème Opérateurs de Peering/Transit
2. Facilitation de l'émergence d'offres régionalisées de Collecte/peering...

**\*\*\* à développer dans une version ultérieure de ma réponse \*\*\***

#### 4. Télévision numérique

*Le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT) a permis un enrichissement sans précédent du paysage audiovisuel des Français, avec la disponibilité de 19 chaînes gratuites, 10 chaînes payantes, 5 chaînes en haute définition et de chaînes locales.*

*Le passage au tout numérique de l'ensemble des régions, en métropole et outremer, sera achevé le 30 novembre 2011, conformément à l'engagement pris dans le cadre du plan France Numérique 2012. La TNT entrera alors dans une nouvelle phase caractérisée par la généralisation de la diffusion en haute définition, le lancement de nouvelles chaînes, d'un guide de programmes évolué, et le lancement de services de médias audiovisuels à la demande (vidéo à la demande, télévision de rattrapage...).*

*Le Premier ministre a chargé M. Michel BOYON, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, de mener une mission de consultation et de réflexion sur l'avenir de la TNT dont les conclusions sont attendues pour le 31 juillet 2011.*

- *Comment envisagez-vous le développement de la télévision numérique à horizon 2020 ?*

\*\*\* à développer dans une version ultérieure de ma réponse \*\*\*

- *Comment voyez-vous le développement de la consommation de contenus en mobilité, quelle que soit leur nature (télévision, radio, vidéo à la demande, musique en ligne, presse en ligne, etc.) et quel que soit leur mode de consommation (podcast, streaming, push VoD, flux RSS, etc.) ?*

\*\*\* à développer dans une version ultérieure de ma réponse \*\*\*

#### 5. Réduction de la fracture numérique sociale

*Il existe aujourd'hui deux tarifs sociaux :*

- *le tarif social de la téléphonie fixe, défini dans le cadre du service universel des communications électroniques ;*
- *le tarif social de la téléphonie mobile, mis en place début 2011 par le gouvernement sur la base d'un label.*

*En outre, le gouvernement a engagé les travaux pour mettre en place d'ici la fin de l'année un tarif social de l'Internet.*

- *Quelles mesures complémentaires vous sembleraient pertinentes pour assurer l'inclusion numérique de tous les Français, quels que soient leurs niveaux de revenus ?*

Dans le cadre, juste créé du service social Internet :

- *mettre en place les conditions économique permettant aux alternatifs de venir concurrencer FT sur cette offre...*
- *Faire sauter l'obligation de moyen (ie couverture universelle ADSL, au niveau national) pour la « régionaliser » et la rendre « multi-techno ».*

Au delà, les actions envisageables sont au moins au nombre de 3 :

1. *Actions de formation (école, EPN-PAM-Cyberbase, ...)*
2. *Création « en zone de proximité » (< 15 km) d'espaces de médiation*
3. *Développement de la filière métier « médiateur numérique ».*

#### 6. Réduction de la fracture numérique en outre mer

*Pour réduire la fracture numérique entre l'Outre Mer et la métropole en matière d'accès à Internet et aux réseaux mobiles, le gouvernement et les opérateurs ont engagé des actions structurantes comme le déploiement de nouveaux câbles sous-marins ou la modification des conditions de défiscalisation de ces investissements.*

*Malgré de nets progrès, des différences subsistent, notamment en termes de débits, de qualité de service ou de tarifs, entre l'outre mer et la*

*métropole.*

- *Quelles mesures nouvelles faudrait-il envisager pour réduire ces différences au cours de la prochaine décennie et stimuler la concurrence en Outre-mer ?*

Problème manifeste de régulation :

1. *identification d'opérateur dominant*
2. *opérateur dominant en position d'opérateur de détail ou d'opérateur de DSP*



## Annexe 1 : Plan National pour le Très Haut-Débit « PNTHD »

Dates Clefs « Définition et Mise en Œuvre » :

Dates	Intitulé	Description	Ministre ou S.E.
31/07/2009	Circulaire « Fillon » n° 5412	Aux Préfets, SGAR : Mise en Œuvre Schémas Directeurs et Concertation Régionale sur l'A.N.T.	P.M. + Mercier
23/10/2009	AAP (T)HD rural	Appels à Projets THD Rural « Fibre »/ Fonds FEADER (30 m€)	Mercier + NKM + Lemaire
17/12/2009	Loi 2009-1572 « lutte contre la fracture numérique »	Loi, dite « Loi Pintat », rapporteure Laure de La Raudière	Mercier + NKM
18/01/2010	Lancement PNTHD à Vélizy	Discours P.M. et Mise en Consultation par D.G.C.I.S. jusqu'au 26/2, d'un texte d'intentions ; <i>NDR : la synthèse a été publiée APRES présentation du 1er Texte, le 14/06...</i>	PM + NKM + Mercier + Ricol
10/02/2010	Rapport MERCIER-Datar	Déploiement du Très Haut-Débit pour Tous - TACTIS	P.M. + Mercier
14/06/2010	1er Texte « Programme National THD »	Présentation, après consultation publique DGCIS lancée le 18/01/2010	NKM + Mercier + Ricol
4/08/2010	« Coup d'Envoi » du PN THD	Lancement 1- Consultation des Opérateurs privés cadre « AMII » et 2- Appels à Projets Pilotes FttH rural	NKM + Mercier + Ricol
13/10/2010	Consultation ARCEP « conditions d'éligibilité au FANT »	Projet de Décision Relatif au « conditions d'accessibilité et ouverture des infrastructures et réseaux » éligibles au F.A.N.T. → 17/11/2011	ARCEP + NKM
26/10/2010	Rapport Maurey au PM	Modèles d'Investissement pour le PN-THD ; Pistes pour l'alimentation du F.A.N.T	PM
26/10/2010	Consultation Publique SEPDEN : « Volet 'C' - PNTHD, Couverture des zones moins denses » -	Mise en Consultation Texte visant à la « couverture systématique du territoire » via CGI / D.G.C.I.S. jusqu'au 26/11 ; <i>NDR : aucune synthèse n'a été publiée...</i>	NKM +Ricol, repris par Besson
27/04/2011	Annonce « Cartes des Opérateurs suite AMII	1ère Infos sur modalités globales de Mise en Œuvre du PNTHD	Besson, Lemaire, Ricol
27/07/2011	Publication AAP PNTHD - Guichet 'B' R.I.P.	+ documents connexes, dont Composition Comité Consultatif « R.I.P. » du F.S.N.	Besson, Lemaire, Ricol
16/08/2011	Circulaire « Fillon » n° 5551	Mise en Œuvre du PNTHD dans les régions avec l'installation par les Préfets de régions des C.C.R.A.N.T.	P.M.
**/10/2011	Ouverture Guichet 'A'	Guichet de « labellisation » des Projets Opérateurs – date à préciser	

## Annexe 2 : Récapitulatif de mes articles du Blog (T)HD Rural

*Dates et Thèmes Billets publiés:*

Id	Date	Titre du « Billet »	Tags	Lien Q*
	01/06/2011	<a href="#">Mind the Gap(s)</a>	#PNTHD	
	15/06/2011	En visite, la 3ème (déjà), à Aumont-Aubrac (Lozère)	#FtH	
	24/01/2011	<a href="#">Montée en Débit, un dossier bien "épineux" ...</a>	#THDrural #MED	
	03/07/2011	<a href="#">Notre Modèle #THD est-il le bon? Un billet de JP Jambes et mes commentaires...</a>	#PNTHD	
	12/07/2011	<a href="#">Le Sénateur Maurey "met les pieds dans le plat" ... et fait 33 propositions ! #THD</a>	#PNTHD	
	22/07/2011	Le diable est dans les détails... Retour sur le Lancement de #FNum2020 #THD	#Fnum2020	
	27/07/2011	<a href="http://mlebon.typepad.com/hd_rural/2011/07/montée-en-débit-et-ruralités-encore-et-toujours-med-thd-arcep-chat.html">http://mlebon.typepad.com/hd_rural/2011/07/montée-en-débit-et-ruralités-encore-et-toujours-med-thd-arcep-chat.html</a>	#MED #THD #ARCEP #Chat	
	28/07/2011	<a href="#">Lancement de l'Appel à Projets #PNTHD RIP... 27/7/11: ma lecture du Cahier des Charges</a>	#PNTHD	
	29/07/2011	<a href="#">L'avenir du Plan National #THD passe par une présence #ARCEP dans les territoires...</a>	#ARCEP #FtH	
	01/08/2011	<a href="#">Premiers commentaires à la lecture de l'offre PRM de Montée en Débit... #MED #THD</a>	#MED #THD	
	19/08/2011	<a href="#">Top Départ pour les Commissions de Concertation Régionales en A.N.T.</a>	#PNTHD	
	21/08/2011	Installation du Comité des Réseaux d'Initiative Publique du F.S.N.	#PNTHD	
	23/08/2011	<a href="#">La "Montée en Débit" en radio, c'est possible... aussi !</a>	#MED #RtH #THD	
	05/09/2011	<a href="#">Blanche Neige et les 7 RIP... Mon debriefing de #RuraliTIC2011</a>	#PNTHD	
	07/09/2011	<a href="#">"Mind &amp; Close the GAP": à Nuénon, ils en ont eu conscience et l'ont fait ... #FFTH comme "Fiber From the Home"</a>	#FtH #DIY	
	09/09/2011	Pour un choix clair et "volontariste" entre "Pérenniser le Réseau Cuivre" et "Booster la percée de la Fibre"	#THD #MeD #ARCEP	
	10/09/2011	Quel avantage pour les Collectivités Territoriales à obtenir le statut "d'opérateurs d'opérateurs" ?	#PNTHD #ARCEP	
	16/09/2011	<a href="#">Le Collectif des 7 RIPs publie une m.a.j. de son Mémoire ; l'occasion d'une mise au point...</a>	#PNTHD	